PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, maire.

Date de la convocation : 7 décembre 2024

Membres en exercice : 13 Membres présents : 9 Membres votants : 11

Présents : Gilbert BLANGERO, Jean-Claude DALLA ROSA, Jean-Baptiste PAING, Martine DUBOURG, Martial GALLOU, Laurent LALANNE, Alain LEYNIAC, Patrick MOUTINARD, Guillaume PELLETIER.

Absents excusés : Walter SBRIZZAI (a donné procuration à M. DALLA ROSA) et Fabienne DELOUBES (a donné procuration à Mme DUBOURG).
Absents : Séverine CLOËS et Laurent RÉGLAT.

Secrétaire de séance : Alain LEYNIAC.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance,
2) FDAEC : changement de la liste des travaux programmés,
3) Achat d'une remorque de transport,
4) Avance de trésorerie au SIRP avec la création d'une décision modificative au budget 2024,
5) Validation des plans du projet logements avant le dépôt du permis de construire,
6) Fermeture du préau de la salle polyvalente

7)Diverses communications : date de la cérémonie des vœux du Maire, mise en place des décorations pour les fêtes de fin d'année, réparation du tracteur, remplacement en cours de la chaudière de la salle des fêtes, travaux de sécurisation du quartier de PEYROULET.

1. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2024 et nomination du secrétaire de séance

Le dernier PV est validé à l'unanimité et M. Alain LEYNIAC est nommé secrétaire de séance.

2. Modification de la délibération 15/2024 concernant une demande de subvention au Département (DÉLIB 47/2024)

Depuis de nombreuses années, le Département verse aux communes une subvention pour la réalisation de travaux de voirie et l'achat de matériel, cette participation ne doit pas dépasser les 80 % du montant des travaux projetés.
Pour justifier son utilisation les élus avaient validé la réfection, en mars 2024, du chemin traversant le cimetière pour un montant de 30 619,20 € TTC, soit 25 516 € HT.
Le montant de la subvention FDAEC validé par le Département s'élève à 4 843 €.

Il est proposé de modifier la liste des travaux ou achats réalisés en 2024 puisque la réfection du chemin du cimetière n'a pas été effectuée cette année :

- → Achat d'alarme pour l'atelier municipal d'un montant de **509,53 € HT**
- → Achat d'une alarme pour la salle des fêtes d'un montant de **917,57 € HT**
- → Barrières pour les fermetures des ponts le long de la route du Château pour un montant de **6 523 € HT**
- → Achat de panneaux de signalisation pour un montant de **2 238,79 € HT**

Soit un montant total de dépenses de **10 188,89 HT**.

Le Conseil valide à l'unanimité la modification proposée.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. **Achat d'une remorque** (DÉLIB 48/2024)

Suite à la cession de la voirie, des éclairages et des espaces verts du lotissement de l'Orée du Golf à la commune et, comme convenu avec l'association des riverains, l'agent technique entretiendra les espaces verts à partir de janvier 2025.
Il a été demandé à l'Adjoint M. Walter SBRIZZAI d'étudier l'acquisition d'une remorque pour permettre le transport depuis l'atelier du tracteur tondeuse.
En raison de la dimension du tracteur, un peu plus de 1,20 ml, la remorque doit être suffisamment large et, bien sûr, équipée de rampes d'accès.
Il est proposé d'étudier plusieurs devis, l'un du Centre Auto LECLERC de LANGON qui s'élève à **1 686,85 € TTC** et l'autre d'ESPACE EMERAUDE situé à GIRONDE/DROPT d'un montant de **1 196,80 € TTC.**

M. le Maire demande au Conseil propose pour l'option la moins disante, ce que l'ensemble des élus accepte à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. **Décision modificative pour une avance de trésorerie au SIRP** (DÉLIB 46/2024)

Quelques informations à connaître avant de solliciter cette avance au conseil municipal :

- Le SIRP a eu la chance de pouvoir bénéficier de 74,33 % d'aides financières de la part de l'Etat et du Département.
- Le coût des travaux a été estimé à 719 742 € TTC. (599 785 € HT).
- Actuellement les prévisions budgétaires sont bien respectées.
- A ce jour 145 161,61 € de subventions ont été versés sous forme d'acomptes et avances.
- A la fin décembre le montant total des factures correspondantes aux travaux réalisés atteindra certainement 382 601,78 € TTC.
- Les demandes d'avance de subventions promises sont actuellement bloquées puisqu' il n'y a plus de financement disponible dans les caisses de l'Etat.
- Le SIRP finance le reste à charge avec deux emprunts, l'un de 160 000 € qui a été débloqué au mois d'août 2024 et l'autre de 120 000 € qui sera débloqué le 6 janvier 2025 afin de pouvoir financer le FCTVA en attendant son remboursement par l'état en 2027.
- Sans la participation d'une commune adhérente, le budget du SIRP ne pourra pas régler avant le 18 décembre la somme 77 440,17 € correspondante aux factures des travaux réalisés en 2024.

- **La commune de Saint-Pardon-de-Conques a la capacité financière en 2024 de soutenir le budget du syndicat des écoles et le Conseil municipal de Bieujac du 12 décembre 2024 a accepté notre proposition d'avance de 100 000 €.**

Aperçu sur l'évolution des prévisions de résultats 2024 et les capacités financières de la commune

→ Résultat positif de 105 414,21 € en fonctionnement
→ Résultat négatif en investissement, -129 353,62 €
→ Résultat d'ensemble négatif de -23 939,41 €

Le montant des excédents en 2023 était de 633 170,05 €
Le montant des excédents de 2024 est estimé à 609 230,24 €

Sachant que des travaux de voirie n'ont pas été réalisés en 2024 et ont été décalés au premier trimestre 2025 :

→ 22 142,12 € TTC pour les diverses reprises de voirie
→ 27 022,44 € TTC pour la route du lavoir

Afin de pallier aux retards des versements des subventions et faciliter la gestion du SIRP, il est proposé aux élus que la commune de Saint-Pardon-de-Conques verse une avance de 100 000 € remboursable par le syndicat en 2025 après l'obtention de ces subventions.

Ce prêt est possible avec la réalisation d'une décision modificative du budget, présentée comme telle :

→ - 100 000,00 € au compte 615228
→ +100 000,00€ au compte 023 virement en investissement
→ +100 000,00 € au compte 021 virement de la section fonctionnement
→ +100 000,00 € au compte d'investissement 276358

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil cette décision modificative, qu'il approuve à la majorité.

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 1** (Mme DELOUBES)

5. **Validation des plans avant le dépôt du permis de construire**

Suite à un rendez-vous avec l'architecte M. BLAZQUEZ et plusieurs demandes des élus, des modifications ont été opérées sur le projet.
L'emplacement de la zone de stationnement a été déplacée à l'entrée du chemin des futures résidences, les élus ayant souhaité limiter la pollution visuelle des véhicules stationnés depuis les logements et pouvoir ainsi revégétaliser l'emplacement du parking actuel.
Pour des raisons de sécurité et de confort le parking sera équipé de plusieurs éclairages solaires.
Un cheminement piéton sera réalisé pour desservir les nouveaux logements et l'accès actuel sera limité aux véhicules de déménagements et d'urgences.
Chaque nouveau logement d'une surface habitable d'environ 90 m2 sera doté de 3 chambres, d'une salle de bain, de deux toilettes avec ouverture sur l'extérieur, d'un cellier, d'une cuisine et d'un séjour.
Le plan de ce projet est présenté aux élus afin d'y apporter d'éventuelles améliorations :

- L'agrandissement de la superficie du balcon, du jardin du logement 5
- L'ajout d'une fenêtre aux toilettes de l'étage et la création de fenêtres dans les salles de bains et les celliers des trois logements.

A ce jour, les résidents peuvent déposer divers matériels (vélos, outillage…) dans le séchoir. Du fait de sa destruction prochaine, un local collectif de stockage pourrait être envisagé : M. le Maire propose de chiffrer la réalisation d'une bâtisse de 6ml x 10ml en bois autoclave et couvert de tuiles qui pourrait être implantée entre la nouvelle zone de stationnement et les logements.
Ce petit bâtiment pourrait être composé d'une pièce sans fenêtres et d'une seule porte de 90cm x 204cm, un espace commun qui pourrait satisfaire les locataires et correspondre au budget communal.

6. **Mise en place de stores verticaux sous le préau de la salle polyvalente** (DÉLIB 49/2024)

C'est un projet qui date de sept années et qui a été régulièrement mis de côté afin de prioriser d'autres investissements ; néanmoins il reste nécessaire afin d'agrandir la superficie fonctionnelle de la salle polyvalente.
S'il se concrétise, il faut savoir qu'aucune subvention ne sera accordée par l'Etat.
L'installation actuelle par l'agent technique de bâches sous le préau lors des manifestations festives des associations et de la commune est particulièrement chronophage (environ 4h) et nous interroge sur l'étude d'une pose de stores verticaux.

En 2017 un devis de la société SACHETTI, installée sur BAZAS, de **7 811,76 € TTC** était la meilleure offre (en 2023 ce devis a été régularisé à **10 691,58 € TTC**). L'étude comprenait la mise en place de 5 stores verticaux, d'un rideau latéral avec des fenêtres verticales sur chacun des stores et de barres anti-tempêtes.

Lors d'une visite sur site de l'entrepreneur et de l'équipe municipale le 6 décembre 2024, nous avons demandé de compléter l'offre avec une option de manœuvre électrique des stores et la mise en place de profils en tôle galvanisée sur les murettes maçonnées afin de permettre aux stores de venir s'y reposer.
Le devis réactualisé s'élève à 17 662,80 € TTC dont un montant de **2 190 € TTC** correspondant à une option « installation à manœuvre électrique ».
M. le Maire et les adjoints se proposent de prendre en charge ces frais d'électrification.
Il faudra par la suite envisager le coût du bardage de la reprise de la charpente coté parking et la confection d'un coffre pour le rideau coulissant.
Une partie de la murette sera à démolir pour permettre la manœuvre du rideau coulissant. (Façade côté parking).

Ce projet est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité et cet investissement sera inscrit au budget 2025 à l'imputation 2188 et M. DALLA ROSA,1er Adjoint, peut valider le devis.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

7. **Points et questions diverses**

- **Date des vœux**

Les vœux de la commune auront lieu le vendredi 24 janvier 2025 à 19H et tout doit être mis en œuvre pour bien accueillir nos concitoyens ce jour-là.

- **Pour les agents**

Un remerciement aux agents qui ont mis en place les décorations de fin d'année autour de la mairie, les élus peuvent participer librement en y ajoutant la fabrication des petits personnages.

Les entretiens professionnels ont été réalisés par M. le Maire et M. Alain LEYNIAC, membre de la commission du personnel communal, le lundi 9 décembre 2024 de 14h30 à 16h30.

- **Tracteur communal**

Suite aux différents épisodes de pannes du tracteur, celui du joint de culasse vient d'ajouter 3 000 € de dépenses de fonctionnements.
Le plombier nous a informés que les travaux de remplacement de la chaudière et du remplacement des canalisations des deux radiateurs de la cuisine seront terminés en semaine 50.

- **Sécurisation du quartier de PEYROULET**

Les bordures viennent d'être mises en place le 13 décembre 2024, une épaisseur de béton sera coulée afin de les consolider, les peintures des lignes de stop et des bordures seront réalisées dès que possible.

- **Dépôts sauvages**

Cela n'en finit pas, cette fois-ci c'est sur le chemin communal à proximité de l'ancienne décharge que tout un chargement de tôles amiantées a été abandonné.
Ce genre de dépôt devient de plus en plus fréquent et parfois se sont des entreprises qui, pour ne pas payer les coûts de décharges ou pour réaliser une plus-value sur le dos de leurs clients, s'en débarrassent impunément.

- **Projet city-stade**

Ce projet reste d'actualité, cependant il nécessite une nouvelle recherche de subventions au niveau européen : 40 000 € de subventions ont été attribuées par l'Etat sur un coût global de plus de 200 000 € TTC en lieu et place de 80 % pris en charge selon les dires des différents commerciaux.

Fin de la séance : 21h30